



14ème législature

Question N° : 28444	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > enseignement supérieur et recherche	Analyse > autorisations d'emploi. statistiques.
Question publiée au JO le : 04/06/2013 Réponse publiée au JO le : 17/09/2013 page : 9702		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Les travaux en vue de l'élaboration du projet de loi de finance 2014 ne sont pas suffisamment avancés pour pouvoir répondre à la question. Le projet de loi de finances sera en effet présenté en conseil des ministres le 25 septembre 2013.